

République Française**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron****Conseil municipal****Séance du vendredi 17 mars 2023****Extrait du registre des délibérations**

Le vendredi dix-sept mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le dix mars 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Jérôme CHOPIN (pouvoir à Jean-Marc DESHOMMES), Laurent CLISSON (pouvoir à Catherine GUIBERT) Kevin DOFAL, Marie-Anne EON (pour à Sylvie FILATRE), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Sunita LE ROUX (pouvoir à Elodie RAYMOND), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Monsieur David EGASSE est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2022-18/03-14 Affectation des résultats constatés au compte administratif 2022 du Budget Boulangerie

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2022 du Budget annexe « Boulangerie » tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2023	Montant €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	12 782.82
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 12 782.82
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	12 782.82
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	12 782.82
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0.00
Déficit d'investissement reporté (D001)	12 782.82

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2022 du Budget annexe « Boulangerie » au budget primitif 2023, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 12 782.82 € à l'article 1068.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

